



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dispensation à l'unité des médicaments

Question écrite n° 23919

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place de la dispensation à l'unité (DAU) des médicaments. Certes complexe à mettre en œuvre, le dispositif pourrait néanmoins permettre à la sécurité sociale de réaliser des économies, de réduire la pollution environnementale ou encore de réduire le nombre d'accidents domestiques. Le Royaume-Uni et les Pays-Bas qui ont déjà adopté ce système semblent par ailleurs être en passe de résoudre le problème de traçabilité que posent ces nouveaux conditionnements. Ainsi, il souhaiterait connaître l'état des réflexions du ministère quant à la mise en place de la DAU.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23919

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2019](#), page 9345

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)